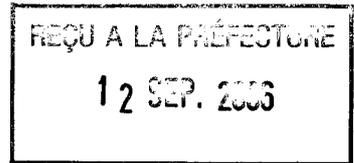


N° CP 5^e/78-06
Séance du - 8 SEP. 2006



**MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À RIEDISHEIM
AU PROFIT DU CDMIJ**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de l'avenant n° 1 à la convention du 30 juin 2003 entre l'association CDMIJ et le Département du Haut-Rhin, portant mise à disposition gratuite de locaux à RIEDISHEIM, 38b rue de Mulhouse, tel qu'annexé au rapport.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 7 SEP. 2006
Publication 15 SEP. 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles EUTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions